

ON S'ABONNE :
 A LYON, au Bureau du Journal, quai
 Saint-Antoine, 27, et grande rue Mercière,
 32, au 2^e.
 A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY
 et C^o, directeurs de l'Office-Correspondance,
 rue des Filles-Saint-Thomas, 5,
 place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-
 DENUNCQUES, rue Lepeltier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction
 doivent être adressés, francs de port,
 à M. RITIEZ, rédacteur en chef du
 journal.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,
 POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT.
 Pour LYON et le Département du Rhône :
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du Département, 1 franc de plus par
 trimestre.
 Prix des Annonces : 25 c. la ligne.
 Le CENSEUR insère gratuitement tous les
 Articles, Lettres et Documents ayant un but
 d'utilité publique et revêtus de signatures
 connues. — Il donne les nouvelles 24 heures
 avant les journaux de Paris.

Lyon, 1^{er} novembre 1841.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 28 octobre.

Présidence de M. Terme, maire.

Mise à l'ordre du jour de la prochaine séance de la lecture du rapport sur les modifications proposées au plan de la boucherie des Terreaux. — Approbation du compte final pour 1840 présenté par M. le maire. — Rapport de M. le maire sur le traité conclu entre la ville et la compagnie Pelletreau pour la confection de trottoirs en bitume.

Présents : MM. Arnaud. — Bergier, Bodin. — Chinard, Capelin, Couderc. — Dolbeau, Dupasquier. — Faure-Peclet. — Guerre, Guérin-Philippon. — Ménoux, Mermet, Martin (C.). — Martin (P.P.). — Nepple. — Prunelle. — Reyre. — Seriziat. — Vachon - Imbert. — Barrillon.

La séance est ouverte à six heures et demie.

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre est lu et adopté.

M. LE MAIRE fait lecture de plusieurs lettres par lesquelles MM. Acher, Brossette, Pous et Riboud s'excusent par divers motifs de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

LE CONSEIL décide qu'il sera fait mention de ces communications dans le procès-verbal.

M. BERGIER : Le conseil a renvoyé à l'examen d'une commission une proposition présentée par M. Barrillon pour modifier les plans précédemment adoptés pour la régénération du quartier de la Boucherie-des-Terreaux. La commission a terminé son travail; elle m'a fait l'honneur de me nommer son rapporteur, mon rapport est prêt, je demande que le conseil veuille bien mettre la lecture de ce rapport à l'ordre du jour de la séance prochaine.

LE CONSEIL adopte la proposition de M. Bergier.

M. LE MAIRE : L'ordre du jour appelle le rapport de la commission chargée d'examiner le compte final présenté par le maire sur l'exercice de 1840.

Aux termes de la loi, je dois me retirer pendant que le conseil délibère sur cette affaire; j'invite en conséquence M. Guerre à me remplacer au fauteuil en qualité de président d'âge.

M. LE MAIRE se retire après avoir prononcé ces paroles.

M. GUERRE occupe le fauteuil et donne la parole à M. Seriziat pour le rapport sur l'affaire dont s'agit.

M. SERIZIAT, au nom de la commission chargée d'examiner le compte final présenté par M. le maire pour l'exercice de 1840, fait un rapport proposant de sanctionner ce compte par un vote approbatif.

L'exercice de 1840 se clôture par les résultats suivants :

Recettes totales	4,566,343 f. 39 c.
Dépenses totales	4,546,024 26

Excédant final en recettes 20,322 f. 13 c.
 Cet excédant sera porté, selon la règle, au budget supplémentaire de 1841.

M. Seriziat termine son rapport en présentant un projet de délibération qui en consacre les conclusions.

LE CONSEIL approuve ce projet de délibération.

M. LE MAIRE, invité à rentrer dans la salle du conseil, reprend possession du fauteuil.

M. LE MAIRE lit un rapport relatif au traité conclu entre la ville et la compagnie Pelletreau pour la confection de trottoirs en bitume.

Le 27 février dernier, le conseil vota un crédit de 3,500 fr. pour réfection, dans l'église Saint-Bonaventure, du carrelage profondément dégradé par les inondations qui venaient d'affliger notre ville. L'administration municipale était sur le point de procéder à l'adjudication de ce travail, lorsque M. le curé et MM. les fabriciens de la paroisse Saint-Bonaventure demandèrent qu'un dallage en bitume fut substitué au carrelage ancien. Ce changement n'imposait aucune

augmentation de dépense à la ville, attendu que la différence entre le coût du dallage projeté et le carrelage était spontanément fournie par quelques paroissiens zélés. L'administration municipale crut devoir consentir à la demande qui lui était adressée. Un traité fut alors passé avec M. Cochard pour l'exécution du dallage en bitume; mais la compagnie Pelletreau ayant appris ce fait vint réclamer, prétendant qu'elle avait le droit exclusif de faire tous les travaux en bitume commandés ou payés par la ville. Je n'interprétai point comme la compagnie Pelletreau le traité qu'elle avait conclu avec la ville; cependant, pour être plus assuré de ne faire aucune injustice, je réunis dans mon cabinet quelques membres du conseil municipal qui avaient plus spécialement concouru à la rédaction de ce traité; ils reconurent unanimement que les prétentions de la compagnie Pelletreau étaient fondées. Cette décision fut communiquée à la fabrique de Saint-Bonaventure et à M. Cochard.

M. Cochard résista. Il prétendit que le traité était mal interprété, il l'accusa d'ilégalité, il affirma que la concurrence n'avait été qu'une déception, et, enfin, dans mon cabinet, en présence de M. le curé de Saint-Bonaventure, il déclara formellement qu'il y avait eu collusion entre lui et la compagnie Pelletreau, que la soumission que lui, Cochard, m'avait présentée à cette époque avait été convenue avec cette compagnie et rédigée conjointement avec elle avant que d'être déposée entre mes mains. Il ajouta que le prix de cet indigne marché avait été pour lui une gratification de 25 centimes par mètre carré des dallages ou trottoirs que la compagnie Pelletreau aurait à confectionner, et qu'en outre il lui était alloué par la compagnie Pelletreau une prime de 40 centimes par mètre carré de bitume dont, par ses soins, il procurerait la confection. Dans une longue lettre qu'il m'écrivit à ce sujet, M. Cochard n'insista pas sur le fait de collusion; il prétendit qu'on lui avait offert simplement une prime de 25 centimes comme cadeau et pour le consoler d'avoir rien à faire, sans qu'il comprît bien le motif d'une pareille générosité; mais, dans une nouvelle conférence, il renouvela ses précédentes assertions, et comme j'avais remarqué à quel point ses déclarations variaient, je l'engageai à mettre par écrit la vérité telle qu'il venait de me l'exposer, et il écrivit et signa la déclaration suivante au bas de la lettre dont je viens de vous parler :

« Je dois vous dire que les propositions faites par M. Pelletreau de 25 cent. sur tous les travaux des administrations et 40 cent. de plus pour les polices que je procurerais, m'ont été faites et ont été acceptées par moi avant que la ville eût traité avec ces messieurs; que, de plus, la soumission que j'ai déposée dans vos mains a été rédigée conjointement avec ces messieurs. »

» Lyon, le 19 août 1841. Signé COCHARD.

Le traité passé entre MM. Pelletreau et Cochard, qui stipulait les deux primes de 40 et de 25 cent., est daté du 17 mai, c'est-à-dire qu'il est très-postérieur au traité passé entre la ville et la compagnie Pelletreau.

C'est pour expliquer ce fait qui paraissait en contradiction avec les assertions de M. Cochard que j'ai exigé la déclaration que je viens de vous faire connaître. Il doit vous souvenir, Messieurs, que lorsque je fis venir M. Cochard pour lui demander une soumission relative à la confection des trottoirs à payer suivant le système d'annuités, M. Cochard me fit une soumission que je vous fis connaître dans le temps, et par laquelle il me demandait des annuités à peu près deux fois plus fortes que celles soumissionnées par MM. Pelletreau. Sur mes observations à ce sujet, M. Cochard m'avait répondu que, si ces messieurs voulaient se ruiner, ils en étaient bien maîtres; mais que, quant à lui, il n'accepterait jamais des conditions pareilles. Dans le système de la collusion, je vous laisse apprécier une semblable réponse.

En cet état de choses, je fis prévenir la compagnie Pelletreau, à qui je fis connaître les accusations qui pesaient sur elle. Cette compagnie les repoussa avec la plus grande vivacité et les taxa de calomnie. Elle dit qu'en effet il existait un traité entre elle et la compagnie Cochard, mais que ce traité était daté du 17 mai, c'est-à-

Mah la reine des songes, des apparitions sataniques, des pactes du diable avec les hommes et de toutes les divinités fabuleuses dont on pleure la fuite; puis un peu plus loin vous entendez chanter la gloire du présent, du christianisme, de Marie la reine des vierges, et l'on réclame à grands cris la réédification des vieux monastères de chartreux, d'oratoriens, de trappistes, etc.; plus loin encore un poète maudit le siècle actuel, s'écrie que l'Evangile n'est pas compris, et invoque l'avenir; ensuivra tombez de nouveau dans la longue énumération des fées, des lutins, des sylphes, des gnomes, des vampires, des follets, et M. Batissier déplore, dans une pensée fataliste, que l'on ne croie plus à leurs influences malignes ou bienveillantes, mais toujours capricieuses. Auquel de ces écrivains le lecteur devra-t-il croire, et cet ouvrage confus pourra-t-il être appelé un livre vraiment utile ?

La seconde considération qu'il faut avoir devant les yeux, c'est que le keepsake est plus spécialement destiné à être offert en étranges aux jeunes personnes; or, l'on s'est généralement persuadé à tort qu'il suffisait d'offrir aux jeunes filles des articles plus chatoyants que solides. Quoi qu'on en dise, et pour la plupart des morceaux, la forme l'emporte sur le fond: ce sont de gracieux chapelets de phrases, brillants comme des colliers de perles, mais n'ayant point toujours leur valeur intrinsèque. La poésie fugitive, pourchassée maintenant de toutes parts, se trouve bien heureuse de l'invention des keepsake qui lui procure le jour de la publicité; puis l'histoire se réduit quelquefois aux proportions négligées et inexacts du roman; enfin l'on se met plus en souci d'être imprégné dans un volume joli que de fournir un bon volume. Ceci est fâcheux, et M. Desrosiers, qui fait des déboursés considérables pour mettre en relief quelques noms de la province, mériterait mieux de ceux qui les portent.

Nous avons reproché à ce livre quelques inexactitudes historiques. Veuillez plutôt certain article intitulé : *Le Chartreux*; il commence brusquement ainsi: « La France avait perdu son rang parmi les nations. » Bon Dieu ! ceci est grave. De quelle époque l'auteur veut-il donc parler? Serait-ce par hasard de la France de 1841 et de 1842, chassée du congrès européen et descendue, par la lâcheté du pouvoir, au rang de puissance de troisième ordre? Pas du tout. Ecoutez : Il fut une époque à jamais célèbre où la France, privée de

dire postérieur au traité passé avec la ville; qu'il stipulait un droit de courtage, parce que, dans l'intérêt de la ville comme dans le sien propre, la compagnie désirait avoir le plus promptement possible un grand nombre de trottoirs à confectionner, et que, quant à la prime de 25 centimes, elle avait été convenue réciproquement par les deux compagnies, afin que leur concurrence ne devint pas ruineuse; que le traité n'avait qu'une durée d'une année, ce qui prouvait combien il était isolé du traité passé avec la ville; qu'il n'était pas vrai que la ville eût été trompée, car, depuis le traité du 5 avril dernier, les deux compagnies avaient fait un grand nombre de travaux en bitume pour les particuliers ou pour les administrations, et que tous ces travaux avaient été payés au prix de 5 francs, tandis que la ville ne les payait que 4 francs 75 centimes; que, du reste, elle espérait arrêter M. Cochard à déclarer la vérité et à démentir lui-même ces calomnies.

L'espérance manifestée par la compagnie Pelletreau fut réalisée. Peu de jours après, un honorable citoyen, fabricien de Saint-Bonaventure, m'apporta une déclaration écrite et signée par M. Cochard, et qui donnait le plus complet démenti à sa déclaration précédente. Il annonçait qu'il s'était laissé emporter par sa mauvaise humeur contre ses concurrents qui le privaient du travail en bitume dans l'église de Saint-Bonaventure; que la vérité était que des deux fabrications qui lui étaient allouées la première n'était qu'un droit de courtage, et que la seconde n'avait pour but que de l'engager à maintenir les prix vis-à-vis des administrations autres que l'administration municipale; qu'en conséquence il n'y avait eu entre lui et la compagnie Pelletreau aucune collusion lorsqu'il avait déposé sa première soumission.

Depuis cette déclaration, j'ai encore eu une conférence avec M. Cochard en présence du même fabricien. M. Cochard n'a pas voulu que la seconde déclaration qu'il m'avait envoyée restât entre mes mains si je ne lui rendais pas la première, ce que j'ai refusé de la manière la plus absolue.

Dans cette conférence, M. Cochard a tour à tour affirmé et dénié les mêmes faits, et il m'a déclaré à plusieurs reprises qu'il signerait tout ce que je voulrais, pourvu que je lui donnasse la confection des bitumes de l'église de Saint-Bonaventure. J'ai dû répondre que je ne marchandais ni la vérité ni le mensonge, qu'en conséquence je ne lui paierais ni l'un ni l'autre, et, voulant faire cesser ce débat, nous avons arrêté que le bitumage de l'église de Saint-Bonaventure serait abandonné et que cette église serait carrelée suivant la première intention de l'administration.

Tels sont les faits, messieurs, dans leur plus grande exactitude; je vous les livre, car il est bon que les compagnies sachent que l'administration ne reculera jamais devant la publicité de ses actes, et que toutes les fois qu'il leur arrivera de chercher à la tromper, tôt ou tard le jour de la discussion viendra éclairer leurs manœuvres.

Maintenant, avant le traité passé par la ville, y a-t-il eu ou non collusion entre les deux compagnies? M. Cochard dit oui et non tour à tour; la compagnie Pelletreau dit non, et elle s'appuie sur la date de son traité avec M. Cochard, sur sa réciprocité et sur sa courte durée.

Dans cet état de choses, il me paraît difficile de poursuivre judiciairement l'annulation du traité. La collusion ne saurait se prouver, mais le traité lui-même est-il onéreux pour la ville? Je persiste, au contraire, à penser qu'il est avantageux. Nous payons les bitumes 25 centimes de moins que ne les paient les autres administrations et les particuliers, et toutes les informations que j'ai prises m'ont démontré que s'il y a eu collusion, ce que je n'affirme ni ne nie, cette collusion n'a pas été fatale aux intérêts de la ville, qui devait désirer par le système d'annuités d'obtenir rapidement une amélioration incontestable et incontestée. Toutefois, je n'ai pas voulu vous taire cet incident, et je désire qu'une commission prise dans votre sein examine avec soin toute cette affaire et y porte le grand jour de la discussion.

J'ai dans mes mains toutes les pièces qui peuvent l'éclairer, ex-

ses riches par l'émigration, de ses princes et de ses vieux généraux par la trahison, se leva pour défendre sa révolution contre l'Europe coalisée avec les émigrés et les insurgés de l'intérieur du pays. Quarante armées marchèrent à la fois, sans vivres, sans souliers, et partout, partout les ennemis de la république française furent repoussés, battus et amenés par la peur à traîner de la paix. Pour reconnaître et vanter la gloire de la France, considérée comme tenant à cette époque son rang dans l'Europe, tous les partis sont maintenant d'accord. Eh bien! ce sont précisément ces jours que choisit l'auteur du *Chartreux* pour nous les montrer attendant à l'honneur de notre patrie vis-à-vis des autres nations. Ce n'est donc point seulement une idée fausse, c'est une phrase anti-française.

M. M... place ensuite sur la même ligne de temps la mort de Louis XVI, les excès hébertistes de la Terreur et la clôture des couvents; mais ce sont là trois époques distinctes, et l'auteur semble oublier que Louis XVI régnait encore et donna son approbation aux arrêts législatifs lorsque les religieux sortirent des monastères. C'est ainsi que, pour céder évidemment au désir de produire de l'effet dans la phrase, on s'expose parfois à se faire accuser d'ignorance ou d'inintelligence de l'histoire.

Ailleurs, il existe une erreur de topographie. Dans un bon article sur la Dombes, M. J. Bard prétend que le pays d'étangs commence à un myriamètre au-dessous de Bourg-en-Bresse et finit aux marais du Lyonnais, presque à la Croix-Rousse. L'auteur connaît cependant bien assez les environs de Lyon pour ne point ignorer que son assertion est de beaucoup inexacte; cinq lieues au moins séparent la commune de la Croix-Rousse des étangs de la Dombes, et l'on ne doit point laisser croire que Lyon, s'il en eût été autrement, eût laissé subsister aussi long-temps à ses portes un foyer de fièvre, d'abrutissement et de mort.

M. Bard a tort ensuite de présenter Villars comme l'*expression suprême de la nationalité bressane*. Villars résume toute la Dombes et non toute la Bresse. Si la Dombes est stérile et mourante, la Haute-Bresse est pleine de vie, de joie et de fertilité; rien de commun entre elles deux, ni dans l'aspect, ni dans la nature, ni, par suite, dans les mœurs qui constituent le principal caractère d'une nationalité provinciale.

cepté toutefois la dernière déclaration de M. Cochard qui est restée dans les mains d'un tiers et sur laquelle je pourrai seulement donner des renseignements qui ne seront pas contestés.

En conséquence, je vous prie, Messieurs, de désigner la commission à la nomination de laquelle tendent mes conclusions.

(La suite à un prochain numéro.)

Le *Courrier de Lyon* nous apprend, dans son dernier numéro, qu'il se tiendrait pour satisfait si on faisait subir quelques modifications restrictives aux listes du jury. Certes, ces modifications seraient déplorables, mais elles ne seraient cependant pas la ruine de l'institution, et, puisque le *Courrier de Lyon* n'avait pas d'autres vues, pourquoi donc s'est-il pris à attaquer la charte avec tant de violence? Pourquoi s'est-il si bénèvolement exposé à être traité fort durablement par tous les journaux qui croient que la France ne doit pas être gouvernée par le bon plaisir? Voudra-t-il bien aussi nous faire connaître les motifs qui l'ont décidé à renoncer provisoirement à ses tribunaux politiques?

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Les journaux de Madrid, en date du 22 octobre, et celui de Saragosse qui va jusqu'au 23, sont arrivés ce matin à Toulouse.

On commençait à apprendre dans ces villes le contre-mouvement qui a fait mourir la rébellion d'elle-même. Voici le tableau complet du défunt gouvernement provisoire : présidence et affaires étrangères, Montes de Oca; guerre, général Claveria; grâce et justice, Egana; intérieur, Arrieta; finances, Izquierdo. Il paraît qu'au nombre des personnes arrêtées se trouve le général Lahera, qui a été pris à Santander comme il s'y embarquait déguisé en matelot. Les huit miquelets d'Alava qui ont remis le malheureux Montes de Oca entre les mains des autorités ont reçu d'Aleson 10,000 duros, le double de ce que le gouvernement provisoire avait promis dans une proclamation pour la tête du brave Zurbano. Ce dernier avait pris la chose moins au sérieux, car il avait fait une contre-proclamation pour mettre à prix Oca, mort ou vif, moyennant une bouteille de vin et un jambon-neau.

Le chef politique Escalante, commissionné par le président du conseil Gonzalez, s'est rendu le 20 chez M. Pageot, chargé d'affaires de France, pour lui réitérer des explications dont celui-ci s'est proclamé très-satisfait.

Le 15, Narvaez, parti, comme on sait, de Gibraltar, s'est présenté à Cadix, à bord d'un bâtiment anglais. Son arrivée se rattachait à un plan de rébellion, mais l'autorité veillait ; douze arrestations ont été faites, entre autres celles de l'administrateur des rentes, chez lequel on a saisi 50,000 duros destinés à solder le coup de main. Une junte de sécurité a été établie. Narvaez a dû remettre à la voile sans avoir débarqué. D'un autre côté, le colonel Oribe, qui avait tenté quelque chose à Zamora, a dû se sauver en Portugal, et pour y parvenir avec les deux compagnies de son régiment, il était obligé partout de se dire envoyé pour la répression de la contrebande sur la frontière. Ainsi pas un seul point du territoire espagnol où les christinos aient gardé pied.

Le conseil de guerre de Madrid n'a pas encore réglé l'affaire Norzagaray, par suite d'un défaut de formes. Ces délais prouvent qu'il n'y aura pas de réaction.

Un journal bien renseigné d'ordinaire, *el Habrador*, prétend que l'infant don Francisco continue son voyage et qu'il pourra venir sous peu, à Madrid.

Parti de Madrid dans la matinée du 19, le régent du royaume est arrivé le 22 à Vitoria. Du village del Molar jusqu'à cette ville, il n'a eu d'autre escorte que celle que lui fournissaient volontairement les gardes nationales des localités qu'il traversait. Plus d'une fois même il a été forcé de refuser les offres qui lui étaient faites, et d'engager les miliciens à demeurer chez eux, car tous voulaient le suivre. Le régent a reçu à Vitoria l'accueil le plus flatteur.

Les renseignements que nous recevons de Vitoria, de Pamplune et de la frontière ne sont pas moins curieux qu'intéressants ; ils démontrent avec évidence que l'insurrection, dans la plupart des localités, ne reposait qu'en un fond de sable qui ne pouvait résister au moindre coup de vent.

Voyez, en effet, ce qui s'est passé à Vitoria. A la nouvelle de l'approche des troupes de Rodil, les députés des trois provinces s'assemblent pour délibérer sur le parti à prendre, pour savoir si l'on résistera au général Espartero ou si on lui livrera la ville. Pendant que le plus grand nombre de ces députés exprime l'intention de se défendre, un député d'Alava se lève et déclare impérativement que la ville doit ouvrir ses portes. Ceux qui ont voté pour la résistance tremblent aux accents de ces paroles hautaines ; ils soupçonnent

Après le blâme vient l'éloge. Nous avons surtout remarqué une charmante nouvelle en prose intitulée *la Seur*, par M^e Eugénie Foa; *le Serpent vert*, par M. Ad. Allier; *la Sorcière des Fleurs*, par M. J. Canonge; *la Torche de Penmarc'h*, par M. Enault; *Mab*, par M. Desfontaines.

Mais il est deux pièces de vers que nous voulons plus spécialement mentionner. La première est un hymne du boulanger de Nîmes à Clémence Isaure; M. Reboul a compris l'auguste mission de l'art et débute ainsi :

L'art est saint ; Dieu le fit afin que dans le monde
Tout ne se courbat pas devant la force et l'or,
Afin que l'indigent, de sa fosse profonde,
Pût vers les hauts sommets prendre aussi son essor.
Tout peuple dont le front se courbe vers la terre,
Qui n'a que l'appétit du pain matériel,
Perdra jusqu'à son nom, et la verge étrangère
Accomplira sur lui les vengeances du ciel.
Car le glaive sauveur n'obéit qu'à la lyre ;
C'est à ses fiers accents que s'éveillent en nous
Et l'amour du pays porté jusqu'au délice,
Et le besoin sacré de s'immoler à tous.

Voilà, certes, de hautes pensées et de bien beaux vers. Ainsi se trouve, d'un côté, condamnée par l'artisan-poète la funeste doctrine de l'art pour l'art, et glorifié l'hymne sublime de *la Marseillaise*. Puisse aussi ne pas être perdu pour l'opinion publique ce terrible avertissement de la verge étrangère qui, conduite par Dieu, vient châtier les peuples qui n'ont d'appétit que celui du pain matériel. Notre époque peut malheureusement s'appliquer de si tristes paroles.

La seconde pièce, de M. Tremblay, est intitulée *l'Avenir*, et porte pour épigraphie ces paroles de M. Quinet : « L'Évangile que nous connaissons cache dans ses profondeurs un Évangile que nous ne connaissons pas. » M. Tremblay s'adresse à tous les hommes de pensée et leur dit :

N'avez-vous pas en vous comme un pressentiment
De quelque formidable et grand événement
Que ce présent dispose et prépare en silence
Comme un germe que Dieu dans le monde ensement,

nent quelque trahison, et, dans la crainte d'être livrés à l'ennemi, ils décident qu'ils se livreront eux-mêmes.

Trois compagnies seulement formaient la garnison de Vitoria ; elles étaient commandées par un capitaine. On manda cet officier et on lui donna l'ordre d'évacuer la ville. Le capitaine réunit ses trois compagnies, et, après leur avoir fait connaître l'arrêté des députations, il leur dit de se préparer à partir pour gagner l'intérieur des provinces. Un soldat s'avanza vers lui et demanda insolemment la cause d'un aussi prompt départ. Le chef rappelant alors ce militaire au respect, celui-ci tira son sabre et en assena un si terrible coup sur la tête du capitaine, qu'il la lui fendit en deux. Aussitôt plusieurs autres officiers furent massacrés par la troupe. A la vue de cette boucherie, les gens de la ville qui tenaient pour Espartero se joignirent aux soldats qui venaient d'égorger leurs chefs, et Vitoria retint bientôt de cris forcenés annonçant la vengeance et le meurtre.

Au milieu des scènes de sang qui se répétaient sur plusieurs points de la ville, Firmin Iriarte et deux autres se jetèrent dans une voiture, afin de prendre la route de France ; mais, pendant qu'ils s'échappaient au galop de vigoureux chevaux, 25 chasseurs furent lancés à sa poursuite. Ayant mis la tête à la portière, Iriarte aperçut les cavaliers, et, sans perdre son sang-froid, il sauta à bas de la voiture et gagna au pas de course le sol de la France. Ses deux compagnons, plus malheureux, tombèrent au pouvoir de ceux qui les poursuivaient.

Pendant le court empire des christinos, Vitoria n'avait pas été un seul instant tranquille ; les partis, toujours en présence, ne traduisaient leurs vœux que par des vociférations qui amenaient avec elles les rixes et les assassinats.

L'esprit d'insurrection n'avait pas plus de force chez la plus grande partie des troupes de la citadelle de Pamplone qu'il n'en avait gagné dans Vitoria.

Lorsqu'on apprit, dans la citadelle et dans la province, que les insurgés avaient échoué dans l'exécution de leur projet, le courage d'une partie des soldats fut ébranlé, et on ne tarda pas à s'apercevoir qu'ils commençaient à se repentir de la démarche dans laquelle on les avait entraînés. Jaureguy (el Pastor), soldat consommé, habile capitaine, homme estimé de tous les partis, que la trop grande facilité de son caractère a laissé aller à cette prise d'armes, el Pastor sentit que du repentir des troupes au retour à leur devoir il n'y avait qu'un pas, et il en avertit le général O'Donnell en l'engageant à sortir de la citadelle avec ceux qui étaient le plus compromis.

Tout en profitant de cet avis et se tenant sur ses gardes, O'Donnell ne força pas moins les hommes valides de la province de prendre les armes ; il ne continua pas moins à en former des bataillons ; mais, lorsqu'il vit que les nouvelles de Vitoria se répandaient partout avec une incroyable célérité et que la défection devenait menaçante dans les vieux régiments comme dans les recrues, il pensa sérieusement à gagner la France.

On cacha soigneusement ce projet ; mais arrivés à Urdach, au moment où le soldat allait tout découvrir, les chefs cherchèrent entre eux le moyen de se soustraire à la vengeance des troupes et surtout des malheureux paysans qu'on avait arrachés à leurs travaux pour les engager dans une guerre si maladroite conduite. Dans ce danger, on composa d'hommes dévoués la garde qui devait veiller sur l'état-major à la frontière, et, dès qu'ils furent à leur poste, les généraux et officiers commencèrent à entrer sur le territoire français.

Le général O'Donnell resta le dernier et il ne s'échappa qu'avec beaucoup de peine avec deux autres officiers ; car les soldats, qui avaient découvert une partie de la vérité, entouraient la maison dans laquelle il était et le regardaient déjà comme prisonnier de guerre.

Cette fuite eut lieu dans la nuit de vendredi à samedi, à une heure du matin. Pour éviter la rencontre des soldats espagnols et pour dépasser ceux qui pouvaient le poursuivre, il marcha pendant deux heures dans le lit d'un ruisseau servant de limite à la frontière. Dans cette circonstance, le général O'Donnell n'a eu que cela de commun avec Marius.

La fuite d'O'Donnell et de son état-major a été le signal d'une défection générale ; les troupes d'Espartero n'ont pas eu un coup de fusil à tirer. O'Donnell avait dû le prévoir pendant sa marche rétrograde à la tête de sa colonne, car il n'avait vu sur son passage que des figures et des dispositions hostiles.

Cependant, au milieu de cette défection générale, un seul point est resté inébranlable : c'est une partie des troupes de la citadelle de Pamplone. Formée de ces anciennes guerillas qui ont fait la guerre avec Mina, fière de ses exploits et de sa valeur, commandée par un chef d'un caractère hautain et d'une bravoure éprouvée, elle ne consentira à se rendre qu'avec une capitulation honorable ou elle s'ensevelira sous les ruines de la forteresse.

Le général Ayerbe a eu un entretien, aux environs d'Ainhoa, avec les employés des douanes de cette localité. Il s'est montré fort satisfait de la conduite qu'ils ont tenue dans les derniers événements.

Qui réveillera l'homme et qui le remuera,
Et qui fondra sa glace et qui le sortira
De cette léthargie où s'engourdit son ame,
En portant dans son cœur ou le fer ou la flamme,
Dans ce cœur qui ne bat et ne palpite plus...
Puis enfin ouvrira les yeux fermés, perclus,
Et qui ne savent plus ce que c'est que lumière...
... Car la société pérît, meurt tout entière
Dans son indifférence et son oubli de Dieu ;
Ses plus fermes liens sont brisés en tout lieu.
Cet édifice usé, désuni dans sa base,
S'affaisse sur lui-même et lui-même s'écrase,
Et de sourds craquements sembleraient avertir
Qu'il menace de choir et de s'anéantir,
Si Dieu n'y mettait pas sa main toute puissante.
Or, il n'est pas de cœur instruit qui ne le sente...

Mais qui nous l'apprend ? se demande le poète. C'est l'Évangile, puissant reflet du ciel dont la lumière se prolonge au devant de nos pas et les éclaire ; c'est l'Évangile révélant quelques clarités d'avenir à qui s'inspire de lui. Suivant M. Tremblay, les chrétiens de nos jours sommeillent sur ce livre ; ils pensent le connaître et le suivre, comme font encore les juifs à l'égard des prophéties qui leur promettent le Messie, et cependant ils ne saisissent que la lettre et laissent l'esprit. L'Évangile humanise le monde, et, quand on voit ce qu'il y reste à puiser, l'humanité semble être à son aurore ; lorsque ce livre saint sera compris, le monde se renouvellera.

C'est quelque chose ainsi que du sang de martyr
Qu'il faut à notre monde étiéque, usé, malade,
Pour raviver son cœur languissant, morne, fade ;
C'est quelque chose ainsi qu'une expiation.
Qu'ils furent beaux ces temps de persécution
Où le sang pur était la semence féconde
Qui venait reproduire et faisait un monde !
... Quel cœur empreint encor de l'image de Dieu
N'appelle un jour pareil de son plus noble vœu,
Et quel front languissant et courbé sous lui-même
Ne se relèverait sous ce puissant baptême !

M. Tremblay fait encore l'éloge du dévouement fraternel qui fit éclore les croisades. Cette époque, dit-il, fut toute d'abnégation,

— Nous avons dit dans notre précédent numéro que plusieurs chaloupes sorties de divers ports de la côte cantabrique, et à bord desquelles se trouvaient de nombreux fugitifs, avaient été inquiétées, durant leur trajet en France, par des trincaires de Saint-Sébastien. Nous apprenons aujourd'hui qu'une seconde chaloupe a été capturée et conduite dans ce port. Celle-ci venait de Bermeo et portait les personnes dont les noms suivent :

M. Larrondoburu, consultor de la province de Guipuzcoa ; Mariano Valero y Arreta, sénateur pour la province d'Albacete ; Don Juan Penuela de Zamora, ancien employé au ministère des affaires étrangères ; Joaquín del Olmo ; Pedro Martínez Toledano ; Juan de Silva ; Pedro de Egana, député.

Dans une autre chaloupe prise à la hauteur de Guelaria se trouvaient, assure-t-on, les marquis de Malpica et de Santa Cruz, ainsi que l'épouse de ce dernier. (La *Sentinelle des Pyrénées*.)

(Correspondance particulière du GENSEUR.)

TOULON, le 29 octobre 1841.— MM. les commandants des vaisseaux *le Suffren*, *le Jupiter*, *le Scipion* et *le Triton* ont ordre de faire congédier, à leur arrivée à Brest, les marins du recrutement de la classe de 1834 et les matelots ayant quatre années de service.

Cette mesure, qui s'applique également aux vaisseaux en ce moment mouillés sur notre rade, est ici en pleine exécution, et l'on assure aujourd'hui qu'elle s'étendra sous peu aux matelots ayant trois ans de service. On renvoie ainsi 7 ou 8,000 hommes ; cela équivaut à un désarmement.

Dans un mois, la France n'aura que 14 vaisseaux dans la Méditerranée, dont 12 sur la rade de Toulon avec des équipages incomplets.

Chronique.

LYON.

Hier, vers les quatre heures du soir, une maison de cinq étages en construction, appartenant à M. Bonnet et adossée à celle de M. Guinand, place Louis XVIII, du côté du Rhône, s'est écroulée avec fracas. Dans sa chute, elle a écrasé une baraque dans laquelle se trouvait un homme qui en a été quitte pour la peur.

Cet événement, dans lequel nous n'avons heureusement déploré la mort de personne, paraît devoir être attribué à la dernière crue du Rhône qui, par les infiltrations souterraines, aurait ébranlé les fondations. C'est du moins à cette cause qu'est attribuée la chute de la maison de M. Bonnet.

Les eaux de la Saône, qui s'étaient encore élevées l'avant-dernière nuit de 15 à 20 centimètres, et qui avaient déjà commencé à s'introduire dans quelques rez-de-chaussée du quai Saint-Antoine, sont restées hier à l'état stationnaire. La pluie paraît enfin vouloir cesser de tomber ; nous avons eu hier une assez belle journée, et le temps, quoique moins beau aujourd'hui, permet cependant d'espérer que nous touchons à la phase de décroissance, et que nous serons délivrés cette année de l'inondation qui s'est montrée un instant presque aussi menaçante qu'en 1840.

DÉPARTEMENTS.

On lit dans le *Moniteur judiciaire* de Vienne :

« La nuit de dimanche à lundi a été pour notre ville une nuit de deuil et de désolation. »

« Un vent violent du sud régnait depuis la veille, chassant devant lui une masse épaisse de nuages noirs qui présageaient un orage ; mais on était loin de penser qu'il gronderait sur la ville avec tant de violence. »

« La pluie n'a commencé à tomber qu'à 9 heures du matin, dimanche 24, et déjà, à 9 heures du soir, la Gêre était parvenue à une hauteur extraordinaire ; on ne soupçonnait pas encore qu'elle atteindrait et dépasserait la crue de 1827, de douloureuse mémoire, et pourtant elle l'a dépassée. »

« A 10 heures, devenu un torrent impétueux, elle avait emporté le pont de Fonderie, récemment réparé, et qui avait résisté à toutes les fortes rivieres. Une demi-heure plus tard, celui du Chemin-Neuf, qui, lui aussi, avait supporté le choc de 1827, était enlevé à son tour. Ce fut alors un spectacle grandiose et effrayant à la fois. Le pont, emporté tout d'une pièce, est venu s'engloutir dans les eaux

d'amour, de sacrifice, et il faudrait l'un de ces jours à notre siècle appauvri,

Pour faire circuler jusqu'au fond de ses veines
Un sang plus généreux, plus jeune, plus bouillant,
Qui ramène la vie en ce corps défaillant.

Mais le poète prend espérance parce qu'il aperçoit au-dessous de notre monde actuel un monde différent qui grandit dans l'ombre et dans la vérité. Cette pièce étant par la pensée la plus remarquable et la plus austère du keepsake, nous croyons devoir citer encore quelques vers de sa conclusion :

Ainsi, quand cette Rome au cœur lâche, énervé,

Bien haut portait la honte à son front dépravé,

Se salissait de fange en son lit de mollesse,

Et mourait de plaisir et se tordait d'ivresse ;

Quand cette Rome enfin, folle de volupté,

S'ébattait aux éclats d'une infâme gaîté ;

... Il existait sous elle, au fond des catacombes,

Grandissant, mûrissant au silence des tombes,

Un monde obscur, sans nom, qui dressait dans les pleurs

Et dans l'austérité son autel aux douleurs,

Des hommes qui savaient la parole seconde

bouillonnantes de la jetée du Chemin-Neuf, et de grands pieux, tenus droits par la violence des eaux, passaient, à la lueur des réverbères, semblables aux grands bras d'un géant se déballant contre l'agonie. Des éclairs prolongés et le bruit du tonnerre ajoutaient à l'imposante horreur de ce désastre. Inutile de dire que tous les autres ponts plus légers qui étaient des communications entre les deux rives avaient de même disparu.

» Les eaux grossirent ainsi jusqu'à deux heures du matin, tenant en émoi la population riveraine. Les fabricants du Chemin-Neuf passèrent toute la nuit à enlever les pièces de drap de leurs magasins envahis par les eaux. A dater de deux heures, la Gère commença à diminuer. Les deux rives de cette rivière, la veille encore si riantes et si animées par nos nombreuses usines, ne présentent aujourd'hui à l'œil que ruines et destruction.

» Depuis la papeterie de Gemens jusqu'au Rhône, toutes les usines à moteur hydraulique ont souffert de cette crue extraordinaire.

» La forge Frerejean a perdu ses approvisionnements en bois et charbon de bois, une grande partie de ses murs de clôture, et l'usine Tillard une partie de son écluse. Les fonderies ressemblent à un village saccagé. Presque la moitié de la halle de la fonderie de fonte a été enlevée. Les murs de terrasse de la cour ont été entraînés par la chute du pont. La route de Grenoble a été rompue en cet endroit, et les communications sont interrompues. La ligne de constructions en aval, et qui servait de magasins de coke pour la fonderie de plomb de MM. de Blumenstein, a eu le même sort.

» Toute la partie du faubourg depuis ce point jusqu'à la jonction de la Suze à la Gère était inondée. Dans les parties les plus basses de cette ligne, les eaux se sont élevées jusqu'à 2 mètres 50 centimètres.

» Les pertes éprouvées sur ce point sont énormes. Le lavoir établi dans la blanchisserie a été rasé (c'est le mot). La brasserie, le moulin de M. Vernay, l'usine des héritiers Meunier, et bien d'autres encore, ont éprouvé de graves dommages.

» Le mur de façade de l'atelier de cardes de M. Contamin aîné a été enlevé, et le toit, en s'affaissant, a brisé cinq ou six mécaniques.

» L'établissement Collier et la nouvelle construction de M. Donna ont peu souffert relativement aux autres usines, mais n'en ont pas moins supporté de grands ravages. Il n'est pas jusqu'aux usines du canal du Gauchon, pourtant si abritées, qui n'aient à réparer des dommages inappréciables. La partie la plus rapprochée du canal de prise est encombrée de débris et de graviers à une grande hauteur.

» Un ouvrier foulon de M. Guirand, surpris par les eaux pendant qu'il était occupé à retirer quelques morceaux de bois engagés dans le canal en face du déchargeoir de l'usine, a disparu pour ne plus reparaitre : c'est la seule victime connue jusqu'à présent ; mais que de malheureux resteront sans travail avant que tous ces dégâts soient réparés ! que de petits propriétaires ont vu leur avoir disparaître par la ruine d'une habitation ou la perte de leur mobilier !

» Aussitôt qu'elle a eu connaissance du désastre, l'administration locale s'est montrée partout vigilante et empêtrée. La troupe de ligne a gardé de suite les abords des ponts enlevés, pour en écarter la foule des curieux. Des sentinelles empêchent de circuler autour de la maison Souriguère, qui est sur le point de s'écrouler. Des travaux ont été commencés instantanément pour réparer la route dans les endroits dangereux ou impraticables. Mais comment réparer les pertes de chômage que vont éprouver les ouvriers à l'entrée de l'hiver ? Quelques secours instantanés seront-ils suffisants ? Le conseil municipal s'est assemblé aussitôt pour délibérer sur les mesures qui lui paraissent urgentes dans une circonstance aussi calamiteuse. »

— Depuis lundi le Rhône croît sensiblement ; ses eaux ont envahi la plaine de Saint-Romain-en-Gall, et l'on a passé en bateau sur la route près de la porte de Lyon.

— Beaurepaire a eu sa nuit d'angoisse et de terreur. Le Suzon débordé est venu, par la route de Saint-Barthélemy, envahir les rues jusqu'à la halle. Les habitants des quartiers submergés, surpris dans leur premier sommeil, étaient obligés de se sauver par les étages supérieurs. De mémoire d'homme les eaux de cette petite rivière n'étaient jamais parvenues jusque dans les caves de Beaurepaire. Dimanche, le Suzon coulait dans les rues comme dans son lit ordinaire.

— Des lettres d'Arles, à la date du 26, arrivées à Marseille, annoncent que le Rhône a de nouveau brisé les digues en plusieurs points, que le territoire de Beaucaire est complètement sous l'eau, que la digue au-dessous de Tarascon a été rompue, et que les campagnes d'Arles sont de nouveau inondées. La ville de Tarascon, au dire de quelques voyageurs, aurait aussi vu se renouveler au milieu d'elle les ravages du précédent débordement.

Les nouvelles d'Avignon sont un peu plus rassurantes ; le Rhône y a également débordé, mais la crue des eaux, qui se maintiennent à environ un mètre dans le bas de la ville, n'a pas augmenté. Les troupes de cavalerie qui étaient en garnison à Avignon ont dû se retirer à cause de l'invasion des eaux.

Nous apprenons que, dès les premiers symptômes du débordement, la manutention militaire, placée sur le point le plus culminant de la ville et inaccessible aux eaux, s'est activement occupée de confectionner le pain nécessaire à la nourriture des habitants.

Ces deux inondations, survenant presque coup sur coup, ont frappé de terreur les riverains du Rhône ; il s'en fallait de beaucoup que les désastres de la première fussent réparés, quand une seconde est venue aggraver une situation intenable.

Eclairé par ces calamités qui plongent tant de personnes dans la misère, le gouvernement ne peut reculer l'emploi des mesures propres à en prévenir le retour. C'est en tenant par de solides digues ces cours d'eaux qui menacent la vie et la fortune de tant de gens, que l'on combattrra efficacement des débordements devenus pour ainsi dire périodiques. Les lenteurs des formes administratives doivent dis-

paraître devant de si grands malheurs, et le ministre qui prendra sur lui d'ordonner et d'activer des travaux destinés à rassurer tant de propriétaires justement alarmés obtiendra facilement de la reconnaissance publique un bill d'acquittement pour avoir négligé d'éternelles formalités.

Paris, le 30 octobre 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU GÉNÉRAL.)

Le tribunal de Limoges vient de rendre un jugement très-important en matière de presse. M. Bourdeau, attaqué par le *Progressif* et la *Gazette du Centre* à l'occasion de faits qui se rattachaient à sa vie politique, avait intenté un procès à ces deux journaux, non pas devant le jury, seul juge des délit de ce genre commis par la voie de la presse, mais devant le tribunal civil.

Comme on le pense bien, le *Progressif* a décliné la compétence d'un tribunal civil pour juger un délit de presse résultant d'attaques qui s'adressaient à un homme public. Cette doctrine a été soutenue par deux députés de la Haute-Vienne, MM. Tixier et Maurat-Ballange, et le tribunal l'a complètement accueillie. Le *Journal des Débats* annonce ce matin que M. Bourdeau se pourvoira contre ce jugement ; mais cette décision judiciaire n'en est pas moins acquise à la presse.

On assure, dit le *Temps*, que M. Charles Lucas, inspecteur-général des prisons, est parti pour le Mont-Saint-Michel, avec mission de M. le ministre de l'intérieur de faire une enquête sur les faits articulés par Mme Carles contre l'administration intérieure de la prison.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 OCTOBRE.

50/0, 115 35; 4 1/2 0/0, 000 00; 4 0/0, 00 00; 3 0/0, 79 70; banque, 3340 00; obligations de Paris, 4220 00; Naples, 105 20; dette active d'Espagne, 21 1/2; Etats Romain, 104 0/0; 5 0/0 belge, 101 3/8; 30/0 belge, 79 70; banque belge, 000 00; Caisse Laflitte, 0000 00, 0000 00; emprunt de 1841, 80 85.

On lit dans la *Gazette du Midi* :

Tandis que le recensement des valeurs locatives continue à petit bruit, voici le résultat de celui de la population de Marseille, achevé depuis quelque temps :

Population *intrà muros*:

1 ^{er} canton (du nord)	34,701
2 ^e — (du sud)	38,721
3 ^e — (du centre)	41,478

Population *extrà muros*:

4 ^e canton (du nord)	20,433
5 ^e — (du sud)	45,716
5 ^e — (du centre)	5,986

Total. 154,035

Il faut supposer que l'on n'a pas compris dans ce chiffre les soldats de la garnison, les élèves du collège et des pensionnats étrangers à la ville, les prisonniers, enfin la population flottante ; mais, si le recensement est exact, on doit convenir qu'il donne un démenti à toutes les déclamations des journaux officiels, et qu'il s'en faut bien que la population marseillaise augmente aussi rapidement qu'on l'avait dit.

Variétés.

ASSOCIATION DES CHASSEURS

(Hunter's Association)

DANS LE NORD DE L'AMÉRIQUE.

(Suite et fin.)

D'après les statuts de la société, chaque membre, à quelque degré de la hiérarchie qu'il appartienne, doit se pourvoir d'un fusil ou d'une carabine, d'une épée ou d'une dague ; il doit encore avoir toujours en sa possession cinquante charges de poudre. De plus, il est tenu de payer les contributions suivantes :

Un chasseur, deux centimes par semaine ou un dollar par an ; — un chasseur principal, trois dollars par an ; — un grand-chasseur, six dollars ; — un grand-chef, douze dollars ; — un aigle, seize dollars ; — un grand-aigle, vingt dollars ; — le sasanem, cinquante dollars. En outre, chaque membre paie un dollar lors de son affiliation, et un dollar lorsqu'il est promu à un rang quelconque.

Cet argent reste entre les mains et à la disposition du conseil supérieur ; ou l'emploie généralement, soit à acheter des armes et des munitions pour les membres les plus pauvres, soit à payer des jours naux qui soutiennent les principes de la société, soit à entretenir démissaires, soit enfin à faire des armes d'armes.

Voici quel était le nombre des loges connues il y a cinq mois :

Le Maine en comptait 99, Vermont 107, New-York 283, Michigan 54, Wisconsin 7, Illinois 21, Indiana 14, Ohio 86, Pensylvanie 49, Kentucky 21, Virginie 24, Maryland 16, Delaware 2, New-Jersey, 17, Missouri 39, Iowa 3, Louisiane 11, New-Hampshire 78, Massachusetts 89, Rhode-Island 15, Connecticut 68, Haut-Canada 84 ; dans le Bas-Canada, presque toute la population française est organisée en loges.

Le chiffre des loges, dans les états non mentionnés, s'élève à 100 environ ; quant à celui des membres, on peut en évaluer le total à 80,000 hommes capables de porter les armes. Les fonds, les donations, les extra-contributions avaient été administrés avec une telle économie pendant les années 1839-40 et le premier trimestre de 1841 que, toutes dépenses payées, il restait en caisse une réserve de 300,000 dollars.

Ce ne sont pas seulement les hommes d'une certaine classe qui composent cette association ; elle renferme dans son sein des gouverneurs, des officiers, des membres du clergé, des légistes, des fermiers, des ingénieurs, des soldats, des négociants, des industriels, c'est-à-dire des hommes appartenant à toutes les classes de la société.

Sir G. Arthur, le dernier lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, constata le premier l'existence de cette association, et, grâce aux sages mesures qu'il adopta, il fit avorter la redoutable conjuration qui devait éclater à la fin de 1838. Toutefois, la désunion qui régnait parmi les associés contribua plus que toute autre chose à ce résultat. Un seul point où ils s'accordent, c'est leur haine contre l'Angleterre ; pour tout le reste, ils marchent séparément. Ainsi, la plupart des chasseurs canadiens sympathisent avec ceux de l'Amérique, excepté sur la question d'une guerre que l'on déclarerait aux Anglais. Ils désirent s'affranchir du joug de l'Angleterre, mais ils ne veulent pas devenir Américains.

Papineau, Morin et Viger sont à la tête de ce parti qui comprend presque tout le Bas-Canada. Au contraire, Coat et Nelson sont pour une adjonction avec les États-Unis, et ils comptent beaucoup de partisans dans les districts de Montréal et sur les bords de la rivière Richelieu. La même différence d'opinion se trouve parmi les Américains. Cependant ils s'accordent à demander la libre navigation du Saint-Laurent et de la rivière Saint-Jean, le territoire du

ouest, tout le pays situé à l'ouest des montagnes Rocheuses ; mais ils hésitent encore à prononcer qu'il faille séparer le Texas de l'Union américaine. Pourquoi ne pas incorporer le Texas à notre territoire ? disent les loges des pays méridionaux.

Bien que le chiffre que nous avons cité plus haut soit vraiment menaçant, la force réelle de la société ne répond nullement au nombre de ses membres. Il est douteux que l'association puisse réunir sur un seul point deux mille hommes armés. Ce serait un corps auxiliaire très-importante dans un mouvement général, mais incapable d'agir par lui seul et de décider du succès. Un autre côté faible de l'association, c'est le manque de statuts militaires. Ce manque s'est fait sentir dès le principe ; aussi a-t-on cherché à établir des officiers étrangers. Parmi ceux qui se laissaient gagner, on cite un colonel Saint-Martin, qui avait été, dit-on, colonel dans la garde, quelques Polonais d'un rang inférieur, et d'autres oiseaux de passage. Enfin, en 1838, on résolut de faire un grand effort sur toute la frontière. Rendez-vous fut donné aux étrangers à New-York, à Philadelphie, à Boston, etc. Le colonel polonais Von Sultz fut chargé des opérations dans le Haut-Canada. Les loges du Bas-Canada insistèrent pour qu'on ne leur donnât que des officiers, et M. Charles Hindenlang fut nommé brigadier. Le docteur Nelson eut le commandement général. La jalouse et la trahison paralyserent tous les efforts qui furent tentés à cette époque. Von Sultz, après avoir combattu en désespoir pendant trois jours, fut pris et pendu avec tous ses officiers. Hindenlang subit le même sort ; il mourut en criant : *Vive la liberté ! vive l'indépendance canadienne !* L'évasion des prisonniers politiques qui étaient renfermés dans la forteresse de Québec, une des plus fortes places du monde, prouve combien l'association des chasseurs avait de ramifications secrètes. Les trois principaux de ces prisonniers demeurèrent pendant trente-quatre jours à Québec, tandis que l'on faisait les visites domiciliaires les plus minutieuses par toute la ville. Ils changeaient sept ou huit fois de maison par jour, et, quoiqu'une récompense considérable fut offerte à quiconque les livrerait, ils ne furent pas trahis.

A partir de cette époque, le conseil des chasseurs résolut d'attendre une occasion favorable de s'organiser, de se préparer aux événements, d'augmenter le nombre des loges et d'ouvrir des relations politiques avec l'Europe. Papineau et Levêque se trouvant à Paris, on proposa de les employer comme agents plénipotentiaires. Papineau, en effet, obtint une audience du maréchal Soult ; mais il commit la maladresse de lui parler de liberté, de constitution, de démocratie, au lieu d'en appeler aux sentiments français, aux intérêts de la France, et d'invoquer les liens de parenté qui unissaient les deux populations. Cette négociation ne paraît pas avoir réussi.

D'autres agents furent envoyés en Irlande et en Ecosse pour voir quel parti on pourrait tirer des chartistes. C'est à leur suggestion que des souscriptions furent ouvertes en Amérique au profit du rappel de l'Union. On a souvent débattu la question de savoir si le cabinet russe n'encouragea point les rebelles du Canada et leurs amis américains. Ce qu'on sait, c'est qu'un étranger offrit aux révoltés, par l'intermédiaire de deux maisons de commerce de New-York et de Philadelphie, 50,000 dollars, 5,000 fusils, du canon et une quantité considérable de munitions de guerre.

Pendant cette dernière année, les loges ont déployé une activité extraordinaire. Deux plénipotentiaires du plus haut rang sont venus en Europe, afin d'enrôler des soldats et des officiers. Un de ces plénipotentiaires choisit Brême pour centre de ses opérations ; mais les autorités locales, soupçonnant le but de sa présence, le forcèrent de partir. Il séjourna ensuite à Munster en Westphalie.

On a souvent demandé, ajoute la feuille anglaise à laquelle nous empruntons ces détails, qui est le grand sasanem, quels sont les grands-aigles. Il est impossible de les désigner d'une manière certaine. S'il fallait hasarder une opinion là-dessus, nous invoquerions les lumières du président actuel du comité des affaires étrangères, M. Caleb Cushing. C'est lui qui déclara dernièrement que le devoir de tout Américain était de coopérer à l'anéantissement de l'influence anglaise sur le continent. Nous citerons encore d'autres noms, par exemple, MM. Smith, de Saint-Alban, C., pour Vermont ; le gouverneur Masson, du Michigan ; le général Bratish, le colonel Thomas, l'honorable sénateur Williams, le lieutenant-gouverneur Bratish, de New-York ; le général Clark, Walsted Nelson, T. Papineau, C.-P. Bonaparte, Mackensie, etc.

Que peuvent les proclamations du président des États-Unis contre une association aussi étendue et qui s'appuie sur de tels noms ?

(Constitutionnel.)

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 29 OCTOBRE.

NOMBRE.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	DUJOUR.
1,300	1,000	Eclair, par le gaz, Compagnie Perrache.	2,925	"
1,000	700	Saint-Etienne.	1,100	"
350	600	Grenoble.	"	700
500	750	Saône-et-Loire.	950	"
400	700	Dijon.	500	"
3,000	750	Trois villes du Midi.	500	"
1,740	600	Turin.	"	"
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale.	650	"
Idem.	"	Union.	490	"
Idem.	1,000	Société civile.	675	"
1,500	800	Grangette et Culatte.</td		

Etude de M^e Pierre-Paul Brunier, avoué, quai Humbert, 12.

VENTE

*EN SUITE DE SURENCHÈRE SUR ALIÉNATION VOLONTAIRE,
Par devant le tribunal civil de Lyon,*

D'UN TERRAIN

Situé à Lyon, quartier Perrache, cours Rambaud.

L'adjudication définitive aura lieu le samedi six novembre 1841.

Cette vente est poursuivie à la diligence de dame Marie-Justine Phalipon, femme autorisée, et du sieur Jean-Baptiste Villiermet, son mari, chapelier, demeurant ensemble à Lyon, rue Saint-Jean, surenchérissants, lesquels ont fait et continuent de faire élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e Pierre-Paul Brunier, licencié en droit, avoué exerçant près le tribunal civil de première instance de Lyon, où il demeure, quai Humbert, 12;

En présence :

Du sieur Jean-Charles Derussy, ainé, rentier, demeurant à Lyon, rue Saint-Dominique, acquéreur et nouveau propriétaire, lequel a fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e Eloi-François Deblession, licencié en droit, avoué exerçant près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, place du Gouvernement, 3;

Du sieur Jean-Jacques Boyer ainé, fabricant d'étoffes de soie, demeurant à Lyon, place Croix-Paquet, agissant en qualité de tuteur de Camille-Emmanuel Gerin et d'Antoine-Robert Gerin, enfants mineurs, nés du mariage du sieur Gaspard-Emmanuel Gerin avec demoiselle Antoinette-Gabrielle Masson, autre surenchérisseur, lequel a fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e Jean Mital, licencié en droit, avoué près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, place de la Baleine, 5;

Et encore en présence :

Des sieurs Jarasson, négociant, Brunier, propriétaire, et Laffitte, teneur de livres, demeurant à Lyon, agissant tous trois en qualité de syndics définitifs de la faillite Gerin frères, au nombre desquels se trouvait ledit sieur Gaspard-Emmanuel Gerin, précédemment propriétaire et vendeur, lesquels ont fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e Marie-Claudius Dervieu, avoué près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, quai de la Baleine, 19;

En vertu d'un jugement rendu contradictoirement entre lesdites parties par le tribunal civil de Lyon le trois avril mil huit cent quarante-un, enregistré; ledit jugement notifié et signifié en suite d'expédition en forme exécutoire.

Désignation sommaire du terrain à vendre.

Il est situé à Lyon, quartier Perrache, cours Rambaud, et dépend du ressort de la justice de paix du premier arrondissement de Lyon ; sa contenance superficielle totale est de deux mille vingt-deux mètres trente-cinq décimètres carrés; il est confiné à l'orient par une rue projetée, au midi par un terrain de la société Guiraudet, à l'occident par le cours Rambaud, et au nord par la maison Laporte, bâtie sur le terrain de M. Commarmot.

Ce terrain est propre à recevoir des constructions.

Il a été vendu et aliéné par le sieur Gaspard-Emmanuel Gerin, qui était négociant et demeurait à Lyon, à M. Jean-Charles Derussy ainé, le dix-huit novembre mil huit cent trente-neuf, suivant acte reçu M^e Hodieu et son collègue, notaires à Lyon, dûment enregistré, et moyennant prix principal de dix mille francs, payé en espèces à M. Gerin qui a passé quittance par le même acte à l'acquéreur.

Suivant exploit de Besse, huissier commis, en date du quatorze août mil huit cent quarante, le sieur Derussy, acquéreur, a fait signifier aux créanciers inscrits sur l'immeuble par lui acquis du sieur Gaspard-Emmanuel Gerin, la dénonciation dudit contrat de vente, prescrite par les art. 2183 et 2184 du code civil.

En suite de cette dénonciation, et dans le délai légal, la dame Marie-Justine Phalipon et le sieur Jean-Baptiste Villiermet agissant pour autoriser sa femme, ladite dame Villiermet créancière inscrite contre ledit sieur Gerin sur l'immeuble par lui vendu à M. Derussy, ont, par exploit de Vial, huissier commis, en date du quatre septembre suivant, et signifié : 1^o à M. Derussy ; 2^o au sieur Emmanuel-Gaspard Gerin ; 3^o et aux sieurs Laffitte, Brunier et Jarasson, syndics de la faillite de ce dernier, formé demande en surenchère d'un dixième du prix porté audit contrat de vente, requis la mise aux enchères et adjudication publique dudit terrain, et ont déclaré qu'ils portaient ou se faisaient forts de faire porter le prix de ce terrain, stipulé au contrat pour une somme de dix mille francs, à la somme de onze mille francs, outre les charges portées audit acte et celles imposées par la loi ;

Le samedi quinze mai mil huit cent quarante-un, à onze heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, séant en cette ville, palais de justice, place Saint-Jean, et par devant le tribunal, il a été procédé à la première lecture et publication soit du contrat de vente susmentionné, tenant lieu de minute d'enchères, soit du cahier des charges supplémentaires dressé, et ne formant qu'un tout avec le contrat auquel il est annexé.

Il devait être, en suite de cette formalité et de toutes celles prescrites par la loi, procédé en un seul lot à l'adjudication définitive dudit immeuble, à l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi vingt-huit août mil huit cent quarante-un, celle précédemment indiquée.

Mais ce jour même, et avant de passer outre à la vente, il a été rendu contradictoirement entre les parties par le tribunal un jugement portant, entre autres dispositions, que la vente dont s'agit est renvoyée et fixée au samedi six novembre prochain ; de plus, que la vente aura lieu en deux lots de parties égales, l'une ayant la façade sur le cours Rambaud, et l'autre sur la rue projetée à l'est du terrain à vendre.

En conséquence, la revente dudit immeuble aura lieu par voie de surenchère sur aliénation volontaire, à la requête des mariés Villiermet et Phalipon, le samedi six novembre mil huit cent quarante-un, à onze heures du matin, à l'au-

dience des criées du tribunal civil de Lyon, séant en cette ville, palais-de-justice, place Saint-Jean, et par-devant le tribunal.

Il y sera procédé en deux lots séparés, suivant l'indication ci-dessous extraite du cahier des charges, et sauf l'enchère générale qui sera préférée, si elle égale ou excède les enchères partielles.

Désignation du 1^{er} lot.

Le premier lot se composera d'une superficie de mille onze mètres dix-huit décimètres, ayant l'une de ses façades sur le cours Rambaud, et l'autre limitée par le deuxième lot ; la mise à prix du premier lot est dès à présent fixée à sept mille cinq cents francs, ci..... 7,500 f.

Désignation du 2^e lot.

Le deuxième lot se composera d'une même superficie de mille onze mètres dix-huit décimètres, ayant l'une de ses façades sur la rue d'Alger ou rue projetée, et l'autre attenante au premier lot ; la mise à prix du deuxième lot a été fixée à trois mille cinq cents francs, ci..... 3,500 f.

BRUNIER, avoué.

NOTA. — Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoué.

S'adresser, pour tous et plus amples renseignements, soit à M^e Brunier, avoué des poursuivants, quai Humbert, 12 et 13, soit aux avoués en cause, ou au greffe du tribunal où la minute d'enchère est déposée. (3321)

Etude de M^e Girardet, avoué, place du Gouvernement, 5, à Lyon.

A VENDRE PAR EXPROPRIATION FORCÉE, En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

UNE MAISON

Située à la Croix-Rousse, Grande-Rue, n° 107.

avec cour à la suite;

UNE AUTRE MAISON ET UN JARDIN sur le derrière de la précédente;

LE TOUT APPARTENANT AUX CONSORTS RICHARD.

L'adjudication définitive aura lieu en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, place Saint-Jean, le samedi treize novembre 1841, à dix heures du matin.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Girardet, avoué. (2910)

Etude de M^e Pierrot, huissier à Lyon, rue Neuve, 12.

Le mercredi trois novembre 1841, à dix heures du matin, sur la place Louis XVIII, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers saisis, consistant principalement en commodes, secrétaire, tables, chaises, fauteuils, lits, pendule, tableaux, matelas, garderobe, poêle, vaisselle, etc. (1518)

ÉTUDE DE M^e VICTOR COSTE, NOTAIRE A LYON, RUE NEUVE, n° 7.

A vendre,

BELLE MAISON

Située à Lyon, rue de la Préfecture, n° 5.

ADJUDICATION DÉFINITIVE, sans renvoi

Le jeudi 4 novembre 1841, en l'étude de M^e Victor Coste, notaire à Lyon.

La maison dont il s'agit est confinée au midi par la rue de la Préfecture, où elle porte le n° 5 ; sa façade est percée de cinq ouvertures au rez-de-chaussée et à chacun des étages supérieurs ; elle a caves voûtées, magasins, entresol, plusieurs étages et greniers au-dessus.

Elle sera adjugée au plus offrant, et à la bougie éteinte, le jour indiqué ci-dessus.

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente et traiter de gré à gré avant le jour indiqué pour l'adjudication, audit M^e Victor Coste, notaire à Lyon, rue Neuve, 7. (4062)

*ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, n° 10,
SUCCESSEUR DE M^e RAMBAUD.*

*A vendre,
en un seul ou en cinq lots,*

Petite maison, autre sur le derrière empla- cement à bâtir vigne et jardin ;

Le tout situé sur la rue du Faubourg-de-Bresse, commune de Caluire (Rhône).

S'adresser audit M^e Laval. (4884)

ÉTUDE DE M^e LAFOREST, NOTAIRE A LYON, RUE DES MARRONNIERS, 1.

A VENDRE AUX ENCHÈRES,

UNE MISON ET UN JARDIN CONTIGÜS,

Situés à la Guillotière, rue d'Ossaris, n° 37, et rue du Béguin ;

Le tout actuellement occupé par M. GABRIEL PORCHET.

La maison se compose d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'un grenier au-dessus. Dans le jardin se trouvent un puits et un hangar formant écurie, fenil et cellier.

Cette vente aura lieu le 7 décembre 1841, en l'étude et par le ministère de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, n° 1. (4927)

AVIS.—M. BERNARD a l'honneur de prévenir le public qu'il arrivera à Lyon du 6 au 7 novembre pour y rester dix jours avec un grand assortiment de chevaux danois et mecklenbourgeois propres au service de la selle et de la voiture.

Il descendra chez M^e Simon, hôtel de la Boucle, faubourg Saint-Clair, à Lyon. (9)

(11210)

A louer.

Vaste local avec cour; le tout entouré de forte maçonnerie en pierres, pour entrepôt de tout genre, commissionnaire-chargé, atelier, liquoriste, teinturier en soie, etc., situé aux Brotteaux, près le pont de l'Hôpital, avec une façade sur le cours et l'autre place du Port-au-Bois.

S'adresser à M. Laverrière, liquoriste, en face le pont Lafayette, ou à M. Benier, quai de Retz, 32. — Si l'on désire s'y loger, l'on s'engage à y faire construire les appartements qui pourront convenir.

AVIS.—On a trouvé une chaîne de cou en or, pour femme.

Ceux qui l'ont perdue sont priés de passer chez M. Buisson, horloger-bijoutier, à la Guillotière, cours de Brosses. (16)

ROTONDE DES BROTEAUX

Ouverture des **bals et soirées d'hiver** tous les dimanches et fêtes, de cinq à onze heures du soir, sans interruption, quelque temps qu'il fasse, jusqu'à la fin du Carnaval.

Toutes les mesures d'ordre ont été prises pour concilier le plaisir avec la décence et les mœurs.

Prix d'entrée pour un cavalier : 1 fr. (12)

CH. MARTIN BURDIN ET C[°],
Actuellement rue Belle-Cour, 4, à Vaise.

Nouvelle Pépinière, maintenant en rapport,
de 8 hectares environ.

Ladite maison a transporté le siège de son établissement dans l'endroit ci-dessus désigné. C'est dans cette localité, maintenant rendue à sa première destination, que feu l'abbé Rozier, fondateur de la Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles de cette ville, avait formé, sous le règne de Louis XV, un établissement de pépinières.

Ce clos s'est trouvé à l'abri des eaux de novembre 1840 ; elles n'ont par conséquent pu en aucune manière altérer la végétation des quelques centaines de mille plantes qui composent la pépinière dont s'agit, plantée depuis trois et quatre ans. MM. les amateurs y trouveront donc amplement le moyen de satisfaire leur choix en individus de belle venue, tant en arbres à fruit, mûriers, arbres et arbustes d'ornement, rosiers, qu'en plantes d'orangerie et de serre, camélias, magnolias, etc.

Les prix sont réduits à un taux très-modéré et se trouvent indiqués sur le catalogue que la maison envoie par la poste aux personnes qui lui en font la demande. (5403)

Avis à MM. les Fabricants.

Les mécaniques pour dévider et caneter inventées par M. DAVID, mécanicien breveté, et pour lesquelles il lui a été décerné une médaille et accordé une mention honorable par la chambre de commerce, viennent encore d'être perfectionnées et simplifiées. — Le grand débit de ces mécaniques et leur simplicité le mettent à même en ce moment de réduire ses prix à un taux très-modéré.

S'adresser place Croix-Paquet, à l'angle de la rue Vieille-Monnaie, au magasin de fleurs, ou à ses ateliers, place des Petits-Pères, 9, à Lyon.

(11205)

AU GRAND 8.

COQUAIS, rue Saint-Côme, à Lyon.

Fabricant de PLAQUÉ et de MAILLECHORT dit Argenterie d'Allemagne.

Ayant apporté tous les soins nécessaires pour arriver au résultat désiré depuis long-temps pour l'argent d'Allemagne, et ayant atteint aujourd'hui le plus haut degré de perfection, nous invitons le public à venir au magasin visiter les objets en MAILLECHORT propres au service de table. On reconnaîtra que nous ne cherchons qu'à rendre justice à l'article. Pour donner toute sécurité à l'acheteur, nous garantissons sur facture la solidité et la propreté de cette argenterie qui a une valeur intrinsèque proportionnée au prix. — Couverts de 5 f. 50 c. à 7 fr. ; cuillers à café, 17 et 20 fr. la douzaine ; cuillers à potage de 12 à 15 fr. ; grand assortiment de beau plaqué pour le service de table et de limonadier ; couverts en WOLFRAM à 2 fr. 25 c. ; cuillers à café, 6 fr. la douzaine, garanties non cassantes. (6482)

(7340)

AVIS.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que RHUMES, TOUX, CATARRHES, ASTHMES, COQUELUCHE, ENROULEMENTS, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE PECTORALE DE GEORGÉ et SIROP DE MOU-DE-VEAU DE MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 30, vis-à-vis le n° 19.

MALADIES SECRÈTES.

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompte, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et les flueurs blanches, si aigus et si rebelles qu'ils soient.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Lévis. (7175)